



BREVET DE TRAVAIL MALAMUTES

INFORMATIONS SAISON NEIGE 2025

❑ Le brevet de travail, ça sert à quoi ?

Vos malamutes ont déjà été entraînés au vélo ou au kart, vous êtes débutant au traîneau ou musher confirmé, rejoignez l'équipe « brevet de travail malamute » pour quelques week-ends formidables. Vous pourrez vous éclater avec votre attelage sur les pistes tracées et sécurisées de 10 km minimum par manche pour les épreuves normales en 2-3 chiens, 15 km minimum en 4-5 chiens et environ 20 km pour les mi-distances. L'ambiance, certes de compétition, mais entre malamutes comme le précise le standard, est très bon enfant et amicale parmi les compétiteurs du brevet malamute, sur quelle que distance que ce soit.

Rappel : il faut 3 attelages au minimum au départ pour ouvrir la catégorie. La catégorie 2-3 chiens compte toujours plus d'attelages. Si vous désirez concourir en 4 chiens, la catégorie sera ouverte si 3 attelages sont au départ. On nous demande depuis longtemps de l'ouvrir, alors, mettez-vous d'accord entre mushers intéressés pour vous inscrire sur les mêmes courses. Pour les autres catégories veuillez vous référer au règlement du brevet de travail.

Nouveau : une épreuve de BT sur terre dans la carrière sportive d'un malamute pourra être prise en compte pour obtenir le brevet.

La participation aux épreuves de brevet de travail vous permet aussi de mettre en valeur les capacités sportives de vos chiens au niveau cynophile : obtenir pour tous les chiens confirmés de l'attelage, le titre de chien breveté (qui vous permet l'inscription en classe travail dans les expositions canines), concourir pour le titre de Champion de Travail et de Lauréat Standard Performance (LSP) et homologuer le titre de champion international de beauté avec la réussite à une épreuve.

Informez-vous, lisez le règlement du brevet de travail, sur le site de l'AMCF ou sur demande au secrétariat de l'AMCF.

- ❑ **CALENDRIER** sous réserve d'enneigement et de disponibilité des juges. Se renseigner au secrétariat. Confirmation des courses à 12 h le jeudi précédant l'épreuve.

DATE	SITE	BREVETS DE TRAVAIL S.C.C		JUGE
		AMCF	RENSEIGNEMENTS (club organisateur)	
11/12 janvier 2025	Cuvery (01)	Sprint	SDRC speeddogracingclub@gmail.com 06 88 56 46 98	Damien Curot
18/19 janvier 2025	Cuvery (01)	Sprint	CNTP joelle.besnard@wanadoo.fr 06 81 05 67 68 CPTCIF chienmusicien@neuf.fr 06 03 78 87 09	Judith Gogibus
25/26 janvier 2025	Les Contamines (74)	Sprint Championnat AMCF		Jean-Luc Delente
01/02 février 2025	Le Lac Blanc (88)	Sprint	CTPMV Christophe.chevalley@wanadoo.fr 06.30.07.07.39	Arnaud Eggemann
22/23 mars 2025	Bessans (73)	Sprint	LEKKAROD Trophée Christian Leneuf	Arnaud Eggemann

- Si le championnat ne peut avoir lieu sur la première course choisie suite à son annulation, il est reporté sur la course suivante ayant lieu.
- Si une épreuve est annulée par manque de neige ou de concurrents, elle est reportée sur la prochaine au calendrier, dans la limite de 5 courses par saison neige.

Veillez consulter les fiches de course sur le site de la FFPTC et de la FFST pour avoir des renseignements complets sur chaque course.

**www.ffptc.fr
<https://ffstmushing.org>**

❑ CARNETS DE TRAVAIL

Les demander à la Société Centrale Canine : <https://www.centrale-canine.fr/articles/commander-votre-carnet-de-travail-et-son-protege-carnet>.

ATTENTION : aucun chien concourant pour le brevet de travail ne pourra prendre le départ si son carnet de travail ne peut être remis au juge sur place. Aucun envoi ultérieur ne sera admis.

❑ LICENCE

Obligatoire pour les brevets de travail. FFPTC ou FFST.

Si vous ne l'avez pas encore, contactez d'urgence votre club de travail pour la demander.

La licence SCC suffit pour la Lekkarod à demander à la SCC : https://www.centrale-canine.fr/sites/default/files/inline-files/EN%2022.04-k-V1_Formulaire_Proprietaire_CT%202024.pdf

❑ RÈGLEMENT OFFICIEL

- Paru sur le site Internet de l'AMCF ou sur demande au secrétariat : michele.raust@wanadoo.fr.
- Tous les chiens de l'attelage, même ne concourant pas, doivent être inscrits sur le formulaire d'engagement.

Veillez lire attentivement le règlement du brevet de travail avant d'engager vos chiens

(ainsi que le règlement de course F. F. P. T. C et/ou F. F. S. T.).

❑ INSCRIPTIONS

Attention : clôture des inscriptions à l'AMCF une semaine avant la clôture FFPTC et FFST pour avoir le temps de saisir et transmettre la liste des brevets de travail engagés.

Merci d'en tenir compte dans le délai postal d'envoi de vos dossiers d'engagement.

CUVERY FFST – 11/12 janvier 2025

Double inscription

SPEED DOG RACING: <https://www.helloasso.com/associations/speed-dog-racing-club/evenements/course-de-cuvery-2025>

AMCF : 5 € par chien appartenant à un membre de l'AMCF ou 10 € par chien pour les propriétaires non membres de l'AMCF.

Inscription : AMCF avant le 20 décembre 2024 (majoration de 10 € après cette date)

CUVERY FFPTC – 18/19 janvier 2025 / Grand Prix S.C.C avec Spéciale de race

Simple inscription

AMCF : 42€ pour l'inscription à la course + 5€ par chien appartenant à un membre de l'AMCF ou 10€ par chien pour les propriétaires non membres de l'AMCF.

Inscription : AMCF avant le 27 décembre 2024 (majoration de 10 € après cette date)

07/12/2024

LES CONTAMINES – 25/26 janvier 2025 / Course de Championnat de France couplée avec Régionale d'élevage

Simple inscription

AMCF : 35€ pour l'inscription à la course + 5€ par chien appartenant à un membre de l'AMCF ou 10€ par chien pour les propriétaires non membres de l'AMCF.

Inscription: AMCF avant le 3 janvier 2025 (majoration de 10 € après cette date)

LELACBLANC - 1/2 février 2025

Simple inscription

AMCF : 35€ pour l'inscription à la course + 5€ par chien appartenant à un membre de l'AMCF ou 10€ par chien pour les propriétaires non membres de l'AMCF.

Inscription: AMCF avant le 10 janvier 2025 (majoration de 10 € après cette date)

BESSANS – Lekkarod – 22/23 mars 2025

Trophée Christian Leneuf

Double inscription :

AMCF : 5€ par chien appartenant à un membre de l'AMCF ou 10€ par chien pour les propriétaires non membres de l'AMCF.

LEKKAROD : 100 € (comprenant les deux manches, le repas musher + un repas handler, le dossard personnalisé offert par la Lekkarod)

Repas accompagnateur à commander en même temps : 20 € par personne.

Paiement par chèque à l'ordre de : Lekkarod Association,

Apéritif offert par la CUCT.

Dossier d'inscription complet à faire parvenir par mail obligatoirement à : judith.gogibus@laposte.net

Chèque à l'ordre de Lekkarod Association à faire parvenir par courrier à Judith Gogibus, 6 rue des Vernes de Lyre, 71190 BROYE.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION de l'engagement : **24 DÉCEMBRE 2024.**

❑ INSCRIPTION POUR LE BREVET DE TRAVAIL

N'oubliez pas de vous inscrire aussi dans la course pour les moyennes distances.

Dossier à envoyer pour l'inscription, un dossier par course, un chèque par course :

- Demande d'engagement
- Fiche cyno-sanitaire (FFPTC ou FFST)
- Copie du pedigree uniquement pour les chiens étrangers (non LOF)
- Pour les chiens non LOF : copie de la feuille de jugement en nationale d'élevage où le chien a obtenu au minimum un Très Bon
- Chèque ou virement du montant des engagements à l'ordre de l'AMCF

Tous les chiens composant l'attelage doivent être inscrits. Un chien au minimum doit être inscrit pour le brevet. L'engagement des chiens ne concourant pas est gratuit.

Les dossiers d'inscription incomplets, non accompagnés du paiement ne seront pas acceptés. Les dossiers doivent parvenir chez Damien Curot aux dates précisées plus haut.

07/12/2024

□ **RENSEIGNEMENTS**

Michèle RAUST
Tél : 03 86 63 63 58

michele.raust@wanadoo.fr

Damien Curot
Tél : 03 45 95 03 67
damien.curot@gmail.com

Internet www.alaskan Malamute.fr

□ **HOMOLOGATION DES BREVETS DE TRAVAIL**

Adresser les carnets de travail à **Sandrine CUROT** - AMCF – 58 avenue du Général de Gaulle – 21110 GENLIS - Joindre la somme de 10 € pour 1 à 3 carnets, par chèque à l'ordre de l'AMCF pour participation aux frais de retour des carnets de travail sous pli recommandé avec accusé de réception.

Les propriétaires non adhérents à l'AMCF doivent joindre en plus des frais de retour, un chèque de 10 € par carnet, à l'ordre de l'A.M.C.F., pour frais de gestion. Les dossiers non accompagnés du règlement ne seront pas traités.



BONNE SAISON A TOUS !